

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
17 mars 2016
n° 11 / 7680^e
pages 593 à 648



/ Réforme du droit des obligations

Commentaire de l'ordonnance du 10 février 2016
(volet régime des obligations)

> chronique Mustapha Mekki

En attendant la loi de ratification...

> point de vue Cyril Grimaldi

ÉDITORIAL

593 La culture du gâchis, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 597 Code de la consommation (partie législative): présentation d'une ordonnance
- 598 Plan de sauvegarde (caution): date d'appréciation de la disproportion
- 599 Contrats en cours: renonciation spontanée à la poursuite d'un contrat continué
- 602 Réforme de la procédure pénale: adoption du texte par l'Assemblée nationale
- 603 Sécurité des transports: adoption définitive de la proposition de loi
- 604 Protection de la Nation: adoption du texte par le Sénat

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 617 **Panorama:** Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 628 **Notes:** L'instrumentalisation de la distinction du droit et de l'action en matière de cautionnement, *note sous Com. 13 oct. 2015, Vincent Mazeaud*
- 633 La croisière est-elle encore maritime?, *note sous Civ. 1^{re}, 9 déc. 2015, Philippe Delebecque et Jean Arié Lévy*
- 639 Clauses abusives du code de la consommation: un professionnel peut s'en prévaloir!, *note sous Civ. 3^e, 4 févr. 2016, Claire-Marie Péglion-Zika*
- 644 Vers un retour du « bon juge » en droit pénal?, *note sous Crim. 15 déc. 2015, Guillaume Beaussonie*

ENTRETIEN



Version numérique incluse*



321611



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2016

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

593 La culture du gâchis

ACTUALITÉS

596

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Gage des stocks (avec dépossession):
soumission au droit commun du gage de
meubles, *Com. 1^{er} mars 2016*

Consommation

Crédit immobilier (assurance): faculté de
résiliation du contrat, *Civ. 1^{er}, 9 mars 2016*
Code de la consommation (partie législative):
présentation d'une ordonnance

Entreprise en difficulté

Plan de cession (cession forcée du bail):
exclusion du formalisme contractuel,
Com. 1^{er} mars 2016

Redressement judiciaire (jugement de
conversion): saisine d'office du tribunal,
Com. 1^{er} mars 2016

Plan de sauvegarde (caution): date
d'appréciation de la disproportion,
Com. 1^{er} mars 2016

Période d'observation (caution): obtention
d'un titre exécutoire par le créancier,
Com. 1^{er} mars 2016

Contrats en cours: renonciation spontanée
à la poursuite d'un contrat continué,
Com. 1^{er} mars 2016

599

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité de la SNCF (accident): portée
de la faute de la victime, *Civ. 2^e, 3 mars 2016*

Prescription (agression sexuelle): action pour
défaut de soin, *Civ. 2^e, 3 mars 2016*

Accident de la circulation (pluralité de
véhicules): indemnisation des conducteurs,
Civ. 2^e, 3 mars 2016

Assurance de groupe (modification par le
souscripteur): information des adhérents,
Civ. 2^e, 3 mars 2016

Contrat d'assurance (nullité): fausse
déclaration concernant le conducteur principal,
Civ. 2^e, 3 mars 2016

601

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Mineur (comparution à la majorité): assistance
obligatoire d'un avocat,
Cass., avis, 29 févr. 2016

Subornation de témoin: caractérisation des
actes de pression, *Crim. 2 mars 2016*

Circulation routière (contravention):
conducteur porteur de lentilles de contact,
Crim. 2 mars 2016

Procédure pénale

Réforme de la procédure pénale: adoption
du texte par l'Assemblée nationale
Prescription pénale: adoption d'une
proposition de loi

603

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Sécurité des transports: adoption définitive
de la proposition de loi

Protection de la Nation: adoption du texte
par le Sénat

Droit des étrangers en France: validation
et publication de la loi

604

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Durée du travail: portée d'un temps de pause
rémunéré, *Soc. 2 mars 2016*

Sécurité sociale

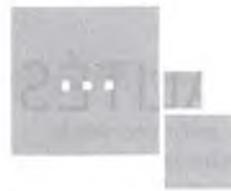
FIVA (action en responsabilité): compétence
du juge judiciaire et délai, *Civ. 2^e, 3 mars 2016*

605

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

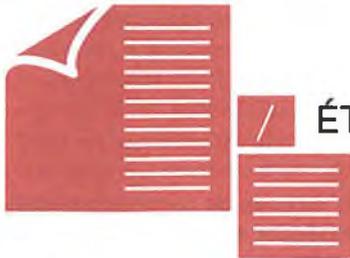
Profession juridique et judiciaire

Honoraires d'avocat (droit variable): litige non
évaluable en argent, *Civ. 2^e, 3 mars 2016*



POINT DE VUE

606 En attendant la loi de ratification...
par Cyril Grimaldi



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

608 L'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations par Mustapha Mekki

PANORAMA

617 Droit de la consommation février 2015 - décembre 2015 par Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud

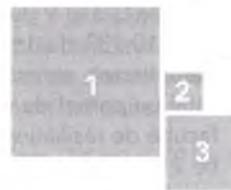
NOTES

628 L'instrumentalisation de la distinction du droit et de l'action en matière de cautionnement, *note sous Com. 13 oct. 2015* par Vincent Mazeaud

633 La croisière est-elle encore maritime?, *note sous Civ. 1^{re}, 9 déc. 2015* par Philippe Delebecque et Jean Arié Lévy

639 Clauses abusives du code de la consommation : un professionnel peut s'en prévaloir!, *note sous Civ. 3^e, 4 févr. 2016* par Claire-Marie Pégliion-Zika

644 Vers un retour du « bon juge » en droit pénal?, *note sous Crim. 15 déc. 2015* par Guillaume Beaussonie



ENTRETIEN

648 Cyril Grimaldi
Projet de texte uniforme portant droit général des obligations dans l'espace OHADA

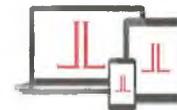
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr